



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/04/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 21 AVRIL 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	37

DATE DE LA CONVOCATION

12 avril 2011

L'an deux mille onze, le 21 avril, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la maison de la famille, commune du Bourganeuf sur la convocation en date du 12 avril 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, COUSSEIROUX, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM AGUIRRE, ALABAY, SZCEPANSKI, PETIT-COULAUD, PICOURET

Suppléantes : Mmes COULAUD

Excusés : Mmes CHAUVAT-POUGET, CHENEVEZ

MM RIGAUD, CHAPUT, PRIOUL, DELARBRE

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Monsieur Daniel CHAUSSADE

Procuration de Madame Elisabeth CHENEVEZ à Madame Marthe PATEYRON

OBJET : attribution du marché de travaux de requalification du hall Rouchon-Mazerat à Bourganeuf

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération en date du 3 juin 2010, avait validé le plan de financement du chantier de requalification du hall Rouchon Mazerat à Bourgneuf (travaux et honoraires). Le coût prévisionnel total de cette opération était de 1 846 705 € HT avec des financements de l'Etat (400 000 €), de la Région et du Département (282 500 € chacun) au titre de la convention territoriale du Pays Sud Creusois 2008-2010.

Le Président rappelle que l'estimation des travaux était 1 604 000 € HT, mais que celle-ci a été portée à 1 626 000 € HT suite à des ajustements issus de l'instruction du permis de construire.

Le Président informe qu'une consultation d'entreprises a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée, selon les articles 26-II et 28 du code des marchés publics. Un avis d'appel public à concurrence a été publié au BOAMP et au journal La Montagne. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 21 mars 2011 – 17 h 00.

Le Président précise que ce marché de travaux comporte une tranche unique et 13 lots :

- Lot n°01 : Démolition – Désamiantage.
- Lot n°02 : Gros œuvre.
- Lot n°03 : Charpente bois.
- Lot n°04 : Bardage panneaux composite et métalliques. Option : pied de bardage en panneaux composites.
- Lot n°05 : Couverture-Etanchéité.
- Lot n°06 : Menuiseries aluminium – Polycarbonate – Serrurerie.
- Lot n°07 : Menuiserie intérieure bois.
- Lot n°08 : Plâtrerie – Isolation – Peinture.
- Lot n°09 : Revêtements de sols et murs collés.
- Lot n°10 : Nettoyage.
- Lot n°11 : Plomberie –Sanitaire – Chauffage – Ventilation. Option : Raccordement au réseau de chauffage (chaufferie municipale au bois).
- Lot n°12 : Electricité. Option : Alarme anti-intrusion.
- Lot n°13 : Equipement traiteur.

59 dossiers de consultation ont été retirés. 32 plis ont réceptionnés dans les délais impartis (certains portant sur plusieurs lots).

Le Président rappelle les critères de sélection des offres, énoncés au règlement de consultation et pondérés :

- Le prix (50%).
- La valeur technique (30%).
- L'organisation en phase chantier (20%).

Le Président indique que l'équipe de maîtrise d'œuvre a dû solliciter des demandes de précisions ou de confirmations sur des prix et des éléments techniques. Elle a fourni un rapport d'analyse des offres sur la base des critères de sélection pondérés. La commission d'appel d'offres s'est ainsi réunie à plusieurs reprises afin de procéder à l'examen des offres et du rapport d'analyse proposé par le maître d'œuvre.

Le Président expose au Conseil les propositions de la commission d'appel d'offres en précisant le montant des offres, si des options ont été retenues ou non et en rappelant le montant estimatif par lot.

Lots	Estimation € HT	Entreprise proposée	Option retenue	Total offre Base + Option € HT
01 : Démolition – Désamiantage	137 000 €	GAVANIER (87- Bessines/gartempe)		65 194,26 €
02 : Gros œuvre	225 000 €	EIFFAGE Construction (23-Guéret)		205 942,26 €
03 : Charpente Bois	117 000 €	SARL ABAUX (86-La Trimouille)		120 132,27 €
04 : Bardage panneaux composites et métalliques Option : pied de bardage en panneaux composites	150 000 € 9 000 €	CORREZE LEVAGE MONTAGE (19 – Seilhac)	oui	130 512,30 € (Base : 122 205,56 € + Option : 8 306,74 €)
05 : Couverture – Etanchéité	195 000 €	SMAC (87-Limoges)		179 138,52 €
06 : Menuiseries extérieures aluminium – Polycarbonate – Serrurerie	134 000 €	SAS THOMAS (23-Guéret)		153 215,35 €
07 : Menuiseries intérieures	60 000 €	FAYETTE M.C.C (23- Bourganeuf)		41 770,14 €
08 : Plâtrerie – Isolation peinture	85 000 €	Groupement DEMAY mandataire (23-Parsac) / CARDON Michel (23-Le Grand Bourg)		97 924,45 €
09 : Revêtements de sols et murs collés	69 000 €	EIFFAGE CONSTRUCTION (23- Guéret)		48 332,72 €
10 : Nettoyage	5 000 €	AFX Services (23-Pionnat)		2 500 €
11 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation Option : raccordement réseau de chaleur	235 000 € - 3 500 €	HERVE THERMIQUE (87- Limoges)	non	191 968,50 €
12 : Electricité Option : alarme anti-intrusion	142 000 € 9 800 €	NOGELEC (23-Guéret)	oui	138 853,45 € (Base : 131 817,95 € + Option : 7035,50 €)
13 : Equipement traiteur	72 000 €	TOUT POUR LE FROID (87-Limoges)		34 369 €
TOTAL H.T	1 626 000 € (hors options)			1 409 853,22 €

Le Président rappelle que le démarrage du chantier est prévu pour fin juin 2011 pour une durée de 14 mois.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, considérant les propositions de la commission d'appel d'offres :

- Décide d'attribuer le marché aux entreprises citées dans le tableau ci-dessus.
- Autorise le Président à signer puis à notifier les marchés des 13 lots aux entreprises citées précédemment.
- Dit que ces crédits seront inscrits au budget principal.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.
-

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 22 avril 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD